

Annexe 2 — Formations spécifiques à l’infirmière

Aucune des formations présentées ci-dessous n’est obligatoire, mais elles sont fortement suggérées pour toute infirmière qui souhaite œuvrer à Aire ouverte. Ces formations devraient idéalement être suivies avant son entrée en fonction ou, au minimum, dans les premiers mois suivant son entrée en fonction. D’autres formations pourraient être priorisées par l’établissement.

Formations spécifiques à l’infirmière*
Besoins de formation à déterminer avec l’établissement car plusieurs formations sont disponibles :
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépistage et évaluation du risque suicidaire (différentes formations sont disponibles. Veuillez valider avec votre établissement pour savoir quelle formation est priorisée). ▪ Formations DEBA (alcool, drogues, jeu, internet) et DEP-ADO ▪ Sevrage alcoolique ou d’opioïdes ▪ Cessation tabagique et vapotage ▪ Évaluation de la condition physique et mentale ▪ Loi sur la protection des personnes dont l’état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui (LPP) ▪ Programme québécois pour les troubles mentaux (PQPTM)
Formations disponibles sur le site de l’INSPQ :
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adapter nos interventions aux réalités des personnes de la diversité sexuelle et de genre, de leurs familles et de leur entourage ▪ Sexes, genres et orientations sexuelles : comprendre la diversité
Formations disponibles sur l’ENA :
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Traitement d'une infection à Chlamydia trachomatis ou à Neisseria gonorrhoeae chez une personne asymptomatique ▪ L'examen gynécologique ▪ Dépistage des ITSS : Agir avec compétence, adapter les interventions ▪ Le chemsex et les hommes gais, bisexuels ou queer+ : mieux comprendre pour adapter les services ▪ Administration de la naloxone pour inverser les effets d'une surdose d'opioïdes ▪ Enregistrement du webinaire Mise à jour 2019 du Guide québécois de dépistage des ITSS ▪ Soutien à l'IPPAP-VIH: le rôle des professionnels désignés ▪ ITS à déclaration obligatoire et enquête épidémiologique: l'Intervention préventive auprès de la personne atteinte et auprès de ses partenaires ▪ Webinaire : Mise à jour du Guide québécois de dépistage des ITSS ▪ SIL provincial-utiliser SoftWebPlus pour la saisie de requêtes, l'enregistrement de prélèvements et la consultation de résultats ▪ Transport des marchandises dangereuses – Introduction et volet terrestre ▪ Formation : L'utilisation de l'outil de repérage IRIS

Formations disponibles sur le site de l'OIIQ :

- [Prescription infirmière : Appropriation de la démarche et considérations déontologiques](#)
- [Contraception hormonale et stérilet](#)

Formations disponibles sur le site du MSSS :

- [Dossier Santé Québec](#)

Formations dispensées par l'établissement/DSI

(le nom des formations peut varier et d'autres formations peuvent également être disponibles) :

- Utilisation d'un glucomètre (si nécessaire)
- Utilisation d'une centrifugeuse (Optilab LLL- <https://www.optilablll.com/optilablll/formations/>) (si nécessaire)
- Agression sexuelle

* Note : Certaines formations, telles que l'examen gynécologique, peuvent nécessiter que le protocole soit entériné par la DSI et le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) afin d'assurer un encadrement dans le déploiement. Lorsque l'activité qui en découle fait l'objet d'une ordonnance collective, le comité responsable des ordonnances collectives de l'ÉSSS doit également donner son approbation.